

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 5

**Artikel:** Les temps passent, l'imbécilité demeure : Madame Arlette, candidate, nous dit

**Autor:** M.C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273717>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# femmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GOURD

## ELLES, DES INFIRMIÈRES ...

Il est peu de professions féminines dont on parle autant ces jours, que celle d'infirmière. Et c'est fort compréhensible. Tout d'abord, le développement constant de la médecine et l'évolution de la société dans les pays industrialisés accroissent sans cesse les besoins en soins infirmiers. Ensuite, la profession d'infirmière traîne derrière elle une cohorte d'images, qui vont de la bonne sœur à la vieille chipie, mais toutes pétrées d'abnégation, de renoncement et de dévouement, sans vie privée.

Bref, une profession peu compatible avec les aspirations et le mode de vie des femmes d'aujourd'hui. Et les infirmières d'aujourd'hui nous le font savoir, parfois même assez violemment comme à Genève ces derniers mois. Enfin, toute une série de livres, dont le fameux « Moi, une infirmière », de Ségolène Lefebvre, a porté au premier plan de l'actualité une profession qui n'était pas habituée, jusque là, à une telle publicité.

Le statut des infirmières préoccupe tous les pays du monde. Preuve en soit la Réunion conjointe OIT/OMS qui s'est tenue au BIT, à Genève, à la fin de l'année passée, et qui a présenté « un ensemble de propositions tendant à améliorer le statut des infirmiers et des infirmières en vue de remédier à la pénurie mondiale de cette catégorie de travailleurs ». La Réunion a souligné que le personnel infirmier devait participer à l'élaboration des décisions qui l'affectent et avoir le droit de s'organiser et de mener des actions collectives.

Les propositions pour l'amélioration des conditions de travail comportent notamment l'augmentation immédiate de la rémunération minimum afin d'attirer et de retenir le personnel dans la profession, la limitation à 40 heures au maximum de la durée de travail hebdomadaire, l'octroi de quatre semaines de congé par an, le versement d'une indemnité compensatoire pour les heures de travail en dehors des temps habituels et pour le travail effectué pendant les heures incommodes ou astreignantes et la fixation de la durée de repos hebdomadaire à deux jours consécutifs. Les barèmes de traitement devraient prévoir des augmentations régulières et tenir compte des contraintes et des risques inhérents à la profession. Les infirmières devraient bénéficier d'un ensemble de mesures de sécurité sociale prévoyant notamment des prestations en cas de maladie, des prestations de maternité, des régimes de retraite et la protection sanitaire sur les lieux de travail.

La Réunion OIT/OMS ajoute : « A un moment où la demande de soins est considérable et sans précédent, la situation inéquitable des infirmières rend le recrutement difficile et conduit beaucoup d'infirmières à abandonner

la profession, quelques années seulement après qu'elles y sont entrées ».

### En Suisse

Bien, voici posé un certain nombre de problèmes et de tentatives de solutions, sur le plan international, que nous retrouvons dans tous les pays, notamment en Suisse. Ainsi l'ASID (Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés) a été amenée à prendre position à l'égard des soins infirmiers dans une déclaration (nous en avons parlé en son temps). A ce propos, Liliane Berger, présidente de l'ASID disait elle aussi :

« Une nouvelle image de la profession d'infirmière et d'infirmier doit remplacer l'image traditionnelle, ou plutôt la superposition d'images diverses, parfois contradictoires, que s'en font le public, les malades et les divers partenaires au service de la santé :

- profession typiquement féminine, demandant de la douceur, du dévouement, de l'abnégation...
- préparation idéale au mariage...
- métier astreignant, pénible, exigeant une santé robuste...
- profession de service, dans laquelle l'obéissance, le respect de règles et de traditions ont plus d'importance que l'intelligence et le savoir...
- métier technique, au service de la médecine et des hôpitaux...
- profession aux exigences croissantes, qui cherche à se rapprocher de la médecine...
- carrière intéressante, mais mal payée...
- profession du silence, qui laisse les autres décider de son avenir...

En fait la profession a été un peu de tout cela au cours de son évolution. Pris dans le tourbillon du développement de la médecine et des hôpitaux, dans le foisonnement de nouvelles techniques de traitement, de nouvelles

catégories de personnel paramédical et de personnel auxiliaire, les infirmières et infirmiers ont eux-mêmes eu de la peine à se situer ! »

Cette nouvelle image doit tenir compte de l'évolution des esprits vers une médecine préventive et non plus seulement curative ; elle doit montrer le rôle actif que peuvent jouer les infirmières et les infirmiers dans les services hospitaliers bien sûr, mais aussi dans le domaine de la santé publique (soins à domicile, éducation sanitaire, dépistage des maladies).

### LA STRUCTURE POLITIQUE DE LA SUISSE ET LES SOINS INFIRMIERS

La Suisse est une Confédération composée de 25 cantons dont chacun a son propre gouvernement. En 1970, la Suisse comptait 6 millions 270 000 habitants.

En adoptant la Constitution fédérale de 1848, les cantons ont cédé une part de leurs prérogatives à la Confédération cantonale ; toutefois les cantons, entre autres, dans les domaines de la santé et de l'instruction publique. En effet, de nos jours encore, ces deux domaines sont du ressort des législations cantonales ; toutefois les cantons tiennent compte des tendances actuelles et recherchent autant que possible des solutions valables pour l'ensemble de la Suisse. Cependant, il n'existe pas encore sur le plan Suisse de département de la santé publique ni de l'instruction publique.

### La Confédération

Le Service fédéral de l'hygiène publique, qui relève du Département de l'intérieur, est chargé de tâches bien délimitées telles que le contrôle des

Les temps passent, l'imbécilité demeure

MADAME ARLETTE, CANDIDATE, NOUS DIT :



On aurait pu croire que l'antiféminisme, tel qu'il s'exprimait au début de ce siècle (voir la caricature en p. 7) était le fait des gens conservateurs. Voilà qu'il devient l'apanage de l'extrême gauche. Les années ne lui ont apporté, outre le changement de bord, que la grossièreté. Car voici le texte que l'on pouvait lire sur ce dessin tiré de « Charlie-Hebdo », No 179, du lundi 22 avril, consacré à l'élection présidentielle française : « Madame Arlette, candidate, nous dit : tous les jours à l'aise grâce à Tampax ».

« Charlie-Hebdo », pour ceux qui ne le connaissent pas, est un journal spécialisé dans la négation violente des traficotages de notre société — pas toujours à tort, d'ailleurs, bien au contraire — dans la lutte contre la pollution, pour le respect de l'individu, et patati et patata, par le dessin surtout. Il est lu par les jeunes.

On ne peut qu'être confondu par l'antiféminisme brutal, primaire, intégral de ce dessin. Voilà qui jette des lumières révélatrices et inquiétantes sur l'obscurantisme et la rigidité d'une certaine presse et d'une certaine gauche prétendument « libérée ».

M. C.

stupéfiants, la prévention des épidémies, la lutte contre certaines maladies de longue durée (rhumatismes, tuberculose, etc). C'est également de ce service que relèvent les relations de la Suisse avec l'Organisation mondiale de la Santé dont notre pays fait partie. De même, ce service remet aux infirmières qui désirent se perfectionner à l'étranger les bourses d'études que l'Organisation mondiale de la Santé accorde en pareil cas. Le Service fédéral de l'hygiène publique participe en outre à l'Etude des soins infirmiers en Suisse qui fut créée en 1965, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les différentes écoles de soins infirmiers reconnues par la Croix-Rouge suisse, ainsi que l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier, reçoivent chaque année une subvention de la Confédération.

### Les cantons

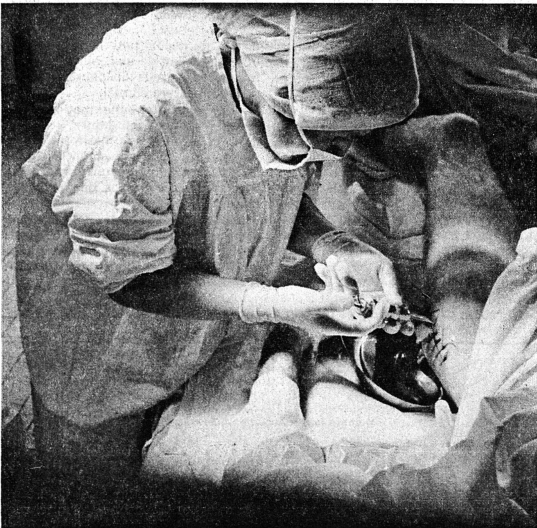
Ce sont, en principe, les cantons qui sont responsables de la surveillance de l'exercice des professions soignantes. La plupart des grands hôpitaux sont des établissements cantonaux. En leur qualité d'employeurs de très grands effectifs de personnel, les cantons déterminent évidemment, dans une large

mesure, les conditions de travail du personnel infirmier. Ce sont les associations professionnelles, en collaboration — s'il y a lieu — avec les associations d'employés des hôpitaux, qui traitent avec les autorités cantonales de ces questions professionnelles.

### La Croix-Rouge suisse (CRS)

Depuis 1903, la CRS est chargée de la reconnaissance des écoles d'infirmières. Cette tâche lui avait été confiée alors par le Service sanitaire de l'armée. Or, la surveillance de la formation dans le domaine des soins infirmiers prenant toujours plus d'importance du fait de l'accroissement rapide du nombre des écoles, il en résulte, en 1944, la création du Service des soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse. En 1951, un arrêté fédéral confia à la CRS la responsabilité de la formation professionnelle dans le domaine des soins infirmiers. Au cours des années qui suivirent, cette responsabilité fut étendue à d'autres professions paramédicales.

Les diplômés sur lesquels la CRS a apposé son sceau sont reconnus dans tous les cantons comme attestations professionnelles et, à l'étranger, ils ont le même valeur que les diplômés d'Etat. (Suite en page 3)



Pourquoi, dans ce métier essentiellement féminin, si peu de femmes mariées ?

Je connais une jeune infirmière diplômée qui adore son métier et qui travaille plus de 43 heures par semaine dans un de nos grands hôpitaux universitaires.

Le soir, elle rentre fatiguée dans son petit studio. Elle n'a plus envie de sortir. Elle doit dormir ses 8 à 9 heures de sommeil par nuit, sinon elle ne « tourne plus ».

Elle s'adresse au chef du personnel pour demander une légère diminution d'horaire. Celle-ci lui est refusée pour des raisons d'organisation administrative.

Alors cette infirmière diplômée cherche ailleurs et trouve à Zurich, dans le même type d'hôpital, un engagement au trois quarts de poste. La rémunération lui suffit. Enfin elle peut vivre et pas seulement travailler, avoir des contacts sociaux en dehors des contacts professionnels, faire de la musique...

Evidemment, elle risque ainsi de se marier et d'abandonner la profession si féminine d'infirmière. Pour ne plus la reprendre si les conditions de travail sont toujours faites pour la femme célibataire dévouée « qui doit tout son temps à ses malades ».

J. B.-V.

### ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

#### 73e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Les 10 et 11 mai, à Bienne

#### Vendredi, 10 mai

Dès 13 h. 00 Remise des cartes de participation sur la galerie conduisant aux portes d'entrée de la salle des conférences, Palais des Congrès, Bienne.

Les personnes qui désirent assister seulement aux conférences pourront se procurer des cartes journalières pour le prix de Fr. 5.-.

14 h. 30 Allocutions de bienvenue

15 h. 00 Exposés sur le thème suivant :

« L'agriculture et le consommateur »

Joachim Weber, Rickenbach/Schwyz, M. le Conseiller national Président de l'Union suisse des paysans  
M. R. de Pourtales, Secrétaire du Comité National Suisse de la FAO, Division de l'agriculture, Berne

16 h. 45 Table ronde avec les conférenciers et quelques autres participants.

19 h. 15 Dîner à la salle des conférences

Après le dîner :  
Concert d'orgue à l'Eglise Saint-Benoît, puis visite de la Vieille Ville.

#### Samedi, 11 mai

Dès 7 h. 30 Remise des cartes de participation sur la galerie du Palais des Congrès

9 h. 00 Ouverture de la 73e Assemblée des délégués

12 h. 30 Apéritif offert par la Ville de Bienne

14 h. 20 Déjeuner au Palais des Congrès

Excursion facultative à Macolin, pour visiter l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport

